

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE WEITBRUCH****PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 27 février 2024**

Le Maire Damien HENRION, Président du C.C.A.S., ouvre la séance à 18h15 en présence des membres suivants du Conseil d'Administration :

Membres délégués du conseil municipal :

- Brigitte STEINMETZ, adjointe au maire et vice-présidente
- Jean-Claude KREBS, adjoint au maire
- Brigitte RIEHL, conseillère municipale

Membres nommés par le maire participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune :

- Micheline BLANCK
- Gaëlle ROSER
- Brigitte DISS

Absente excusée avec pouvoir :

- Esther MERINO, conseillère municipale donne pouvoir à Brigitte STEINMETZ

Absentes excusées :

- Laure BIENFAIT
- Susana PIRES

Absent : Philippe SPITZ, conseiller municipal

Calcul du quorum : $11 : 2 = 5,5$ arrondi au nombre supérieur : 6

Avec 7 membres présents à l'ouverture, le quorum est atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse WEISBECKER, Directrice générale des services

Ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2023
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Adoption du compte administratif 2023
4. Affectation du résultat
5. Vote du budget primitif 2024
6. Demandes de secours
7. Bilan de la fête des séniors 2023
8. Fête des séniors 2024
9. Informations et communications

1 Adoption du procès-verbal de séance du 19 octobre 2023

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023 transmis le 6 novembre 2023.

2 Approbation du compte de gestion 2023

Le président donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui soumet le compte de gestion 2023 du Comptable Public qui se solde par un excédent de fonctionnement de 1.021,34 €.

Le conseil d'administration après avoir entendu les résultats de 2023,
Vu que le compte de gestion 2023 coïncide en tous points avec le compte administratif de la commune,

DECIDE à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2023.

3 Adoption du compte administratif 2023

Le président donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui présente les comptes de l'exercice 2023 qui se soldent par un excédent de fonctionnement de 1.021,34 €.

Le président quitte la salle après avoir donné la présidence à Brigitte STEINMETZ.

Mme STEINMETZ demande s'il y a des questions complémentaires, comme il n'y en a pas, elle fait procéder au vote.

Le Conseil d'Administration,

DECIDE à l'unanimité

D'APPROUVER le compte administratif 2023.

Le président revient dans la salle et reprend la présidence de la séance

4 Affectation du résultat

Le président donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui précise qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

Le conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12,

Vu l'excédent de fonctionnement de 1.021,34 € constaté au compte administratif 2023 approuvé au point précédent,

DECIDE à l'unanimité

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de 1.021,34 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

5 Vote du budget primitif 2024

Le président donne la parole à Brigitte STEINMETZ qui soumet le projet du budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 21.221,34 €. La section d'investissement est à zéro.

Le Conseil d'administration après avoir entendu l'exposé,

DECIDE à l'unanimité

DE VOTER le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 21.221,34 €.

6 Demandes de secours

Mme STEINMETZ présente premièrement la demande de secours concernant M. JUND Olivier transmise par l'assistante sociale pour une demande de prise en charge de 200 € des frais de chauffage d'un montant total de 1.220 €.

Après délibération, le conseil d'administration, décide de reporter ce point à une séance ultérieure en attendant plus de précision de l'assistante sociale.

Deuxièmement, Mme STEINMETZ informe qu'une demande de colis alimentaire pour Mme SCHWERM Patricia a été transmise par l'assistante sociale. La banque alimentaire pour trois mois lui a été accordée.

7 Bilan de la fête des séniors 2023

La fête des séniors de 2023 avait lieu le 10 décembre.

Globalement ce fut une belle fête, les convives ont très apprécié le repas, de même que la prestation de danse assurée par le Club de danse moderne de Schiltigheim, tandis que l'animation musicale assurée par un DJ du même club le fût moins.

Le coût total s'est élevé à 8.702,99 € sans l'animation musicale (500 €) qui fut pris en charge par le maire et Brigitte STEINMETZ.

84 bons ont été attribués dont 23 ont été pris en charge financièrement à ce jour.

8 Fête des séniors 2024

Elle aura lieu le dimanche 8 décembre 2024.

Ci-dessous les points qui ont été retenus, les autres seront examinés lors de la prochaine séance :

- Pour l'animation musicale de 15h00 à 18h30, il est convenu de solliciter le groupe « Pêche d'enfer » pour un tarif de 630 €.
- Pour l'animation pendant l'apéritif, une demande à la musique intercommunale peut être adressée.
- Une équipe décoration pourra être constituée qui se chargerait de décorer le sapin et les tables
- Menu de chez Fechter : pot au feu

- Pas de fromage au menu
- Sont invitées les personnes de 70 ans et plus

9 Informations et communications

Le registre des personnes vulnérables est en cours de constitution.

Le président remercie les membres et lève la séance à 20h00.

Délibérations transmises en Sous-préfecture le 22 mars 2024.

Délibérations mises en ligne sur le site internet le 22 mars 2024.

Le Président,



Damien HENRION

La secrétaire de séance,



Marie-Thérèse WEISBECKER